

SEANCE DU 29 MARS 2019 : DELIBERATION N°26

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

☎: 03.27.53.75.32

Réf. : **CL/CB/ I.TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 22 MARS 2019

L'an deux mille DIX-NEUF, le VINGT-NEUF MARS à 19 h

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P. COULON - N. LEBLANC - M.C. MORETTI - M.C. LALY - N. GOMES-GONCALVES - B. MORIAME - M. DANNEELS - M. GRAS - C. DEROO - N. REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C. DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J. PAQUE - P. REMIENS - G. CAMBRELENG - P. MATAGNE - C. DEMOUSTIER - P. NESEN - A. PIEGAY - R. PILATO - A. NEZZARI - S. SERHANI - D. DEJARDIN - S. LOCCIOLO - S. CORDIER - F. LEFEBVRE - F. QUESTEL - F. TRINCARETTO - J.Y. HERBEUVAL - M.P. ROPITAL - F. FEKIH - C. DI POMPEO - S. ZATAR - N. MONTFORT - X. DUBOIS - L.A. DE BEJARRY - I. FRATINI

EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Nicolas LEBLANC : présent à partir de la question n° 4

Marie-Christine MORETTI : pouvoir à Francis JOURDAIN à partir de la question n° 5

Nathalie GOMES : pouvoir à Jean-Pierre COULON à partir de la question n° 39

Christian DEMUYNCK : pouvoir à Nicolas LEBLANC

Corine DEMOUSTIER : pouvoir à Arnaud DECAGNY

Sophie CORDIER à : pouvoir à Denis DEJARDIN

Frédéric LEFEBVRE : pouvoir à Marie-Charles LALY

Fatiha FEKIH à Marie-Pierre ROPITAL

EXCUSE(E)S :

Christophe DI POMPEO

ABSENT(E)S :

Jean-Yves HERBEUVAL - Xavier DUBOIS - Louis-Armand DE BEJARRY

Abdelhakim NEZZARI - Irina FRATINI

SECRETAIRE DE SEANCE : Naguib REFFAS

OBJET N°28bis : Demande de subvention auprès du Département du Nord dans le cadre du Dispositif Projets Territoriaux Structurants (P.T.S. 2019/2020) Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) - Etudes de faisabilité de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles :

- L.1111-10 relatif au financement des projets,
- L.2331-4 et L.2331-6 relatifs aux recettes de fonctionnement et d'investissement du budget communal,

Vu la délibération cadre MCT/2016/113 du Département du Nord, en date du 13 avril 2016, relative à la politique départementale d'aménagement et de développement du territoire : solidarités territoriales et développement local,

Vu la délibération DSTDL/2018/301 du 19 novembre 2018 du Département du Nord adoptant les nouvelles modalités financières et techniques du dispositif de soutien aux Projets Territoriaux Structurants 2019-2020,

Vu la délibération n° 29 du Conseil Municipal du 28 février 2017 actant la désaffectation de l'école maternelle Elise Dussart,

Considérant le projet de transfert du Centre Hospitalier de Maubeuge sis Boulevard Pasteur, il a été élaboré par les professionnels de santé un projet de création d'une maison de santé pluriprofessionnelle sur le site de l'ancienne école maternelle Elise Dussart, sis rue Haute dans le quartier prioritaire politique de la ville de Sous-Le-Bois,

Considérant la conformité du projet de santé de la maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) de Maubeuge - quartier Sous le Bois au regard du cahier des charges régional des MSP délivré par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France le 19 novembre 2018,

Considérant que le site se situe dans un périmètre de protection de monuments historiques et que de ce fait l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France sera sollicité,

Considérant la volonté de la Ville d'engager des études de faisabilité pour ce projet,

Considérant que le coût global des études de faisabilité du dit-projet est estimé à 50.000 € HT,

Considérant que, par délibération du Département, un appel à projet a été mis en place pour les Projets Territoriaux Structurants,

Que le projet de la Ville pour les études de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle du quartier de Sous-Le-Bois est éligible au dispositif PTS 2019/2020 du Département du Nord et subventionnable à hauteur de 50 % du coût, qu'ainsi une aide financière de 25 000 € est sollicitée,

Que la part d'autofinancement de la Ville de Maubeuge représentera au minimum 20% du montant HT de la dépense éligible soit 10 000 €,

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à :
 - D'arrêter les modalités de financement et de solliciter une subvention au titre des études de faisabilité à hauteur de 50 % de la dépense subventionnable d'un montant de 50 000 € HT soit 25 000 € dans le cadre du dispositif Projets Territoriaux Structurants 2019/2020 du Département du Nord,
 - Signer tout document relatif à cette demande.
 - Engager les études de faisabilité du projet ainsi que la dépense sur le budget communal.
 - Solliciter l'accompagnement technique du Département

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégué à :
 - **Arrêter** les modalités de financement et de solliciter une subvention au titre des études de faisabilité à hauteur de 50 % de la dépense subventionnable d'un montant de 50 000 € HT soit 25 000 € dans le cadre du dispositif Projets Territoriaux Structurants 2019/2020 du Département du Nord,
 - **Signer** tout document relatif à cette demande.

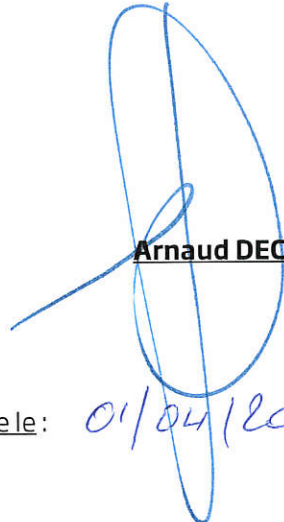
- **Engager** les études de faisabilité du projet ainsi que la dépense sur le budget communal.
- **Solliciter** l'accompagnement technique du Département

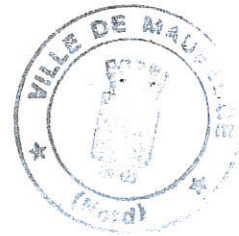
Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,


Arnaud DECAGNY



Transmis en Sous-Préfecture le :

01/04/2019

Affiché le :

Notifié le :